

Neyd'infos

COMMUNE DE NEYDENS • FEVRIER 2026

Elections municipales 15 & 22 mars



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
15 et 22 mars
2026

1^{er}
tour
15 mars

2^d
tour
22 mars

Allons Voter!

Les prochaines élections municipales se dérouleront les **dimanche 15 mars pour le 1^{er} tour et 22 mars pour le 2^e tour.**

Vous souhaitez vérifier si vous êtes bien inscrit et quel est votre bureau de vote, rendez-vous sur le téléservice « interroger sa situation électorale » sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE.

Je suis absent(e) sur ces dates, je peux faire une procuration de vote. Faites cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote (recommandation : au moins 3 j avant). Vous pouvez remplir le formulaire en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr avec une identité numérique certifiée France Identité, ou à défaut vous déplacer à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire, ou avec le formulaire à imprimer puis aller à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire. 1 procuration faite en France par électeur !

Le bureau de vote à Neydens se situe à la **Salle polyvalente**. Il sera ouvert **de 8h00 à 18h00**.

Pour voter, vous devez présenter obligatoirement une pièce d'identité, et votre carte électorale si vous l'avez.

Les panneaux électoraux seront installés pour le lundi 9 mars minuit.

Les résultats seront proclamés le soir même par le Président du bureau de vote, puis affichés sur les portes de la salle polyvalente et la Mairie.

Le saviez-vous ?

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans. **A Neydens, il y a 19 conseillers municipaux à élire.**

Créées par une loi de 1789, les communes sont administrées par, d'une part, un conseil municipal et, d'autre part, par le Maire et un ou plusieurs adjoints élus par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal représente les habitants. **Il est chargé de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ».** Il vote le budget, approuve le compte administratif, il peut créer et supprimer des services publics municipaux, décider des travaux, gérer le patrimoine communal, accorder des aides favorisant le développement économique.

Les séances du conseil municipal sont publiques. Les habitants sont conviés à y assister.



Construction du CTM : les travaux se poursuivent.

Déploiement de la vidéoprotection.

En direct du Conseil municipal du 09/12

- Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026 : 25% du budget votée en 2025.
- Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour les transports scolaires : 2 500 €.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour les spectacles d'anglais : 1 500 €.
- Convention d'adhésion au service commun Instruc-

tion droits du sol de la CCG pour l'instruction de nos demandes d'autorisations d'urbanisme.

- Autorisation pour le dépôt d'une autorisation administrative d'exploitation commerciale par Migros pour la création d'un point retrait « drive » à Vitam.
- Ouverture dominicale des commerces 2026.
- Participation aux frais de fonctionnement ULIS.

Retrouvez toutes les délibérations sur le site Internet.

Permanence Fibre

Le démantèlement du réseau cuivre est annoncé officiellement à partir de 2025. La fermeture du réseau historique se fera progressivement par lot de communes avec une fin totale prévue en 2030. A Neydens, la fin du réseau est prévue au **31 octobre 2028**. Il est donc important de démarrer la transition de l'ADSL vers la fibre optique le plus tôt possible.

A Neydens, 1283 logements et entreprises sont déjà éligibles à la fibre optique et peuvent bénéficier d'une connexion ultra rapide et de tous les avantages du numérique au quotidien. Vous pouvez tester votre éligibilité sur le site : <https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-OTHS>.

Une permanence est proposée par Altitude Infra, le délégataire du Syane, et des opérateurs, le **mercredi 25 mars de 14h à 19h à la salle polyvalente** afin de répondre aux questions concernant l'arrêt du cuivre, les modalités de raccordement à la fibre ou les problèmes de fonctionnement.

Votre plateforme : <https://www.hautesavoie-fibre.fr/nous-contacter/>

A vos tailles de haies

Vous avez planté des végétaux sur votre terrain, comme une haie ou un arbre. Certaines règles de distance et de hauteur sont à respecter vis-à-vis de votre voisin (H<2m, 0,5m de distance / H>2m, 2m de distance) et du domaine public (2m). L'entretien de ces végétaux vous incombe. Alors merci de tailler vos haies et arbres.

Attention : ne pas tailler entre le 15 mars et le 31 juillet (nidification des oiseaux).

Nouveau : prenez vos RDV en ligne !

Pour l'urbanisme, les inscriptions scolaires ou les demandes de mariage, vous pouvez dorénavant prendre rdv en ligne sur <https://rendezvousonline.fr/>

Un service qui vous fera gagner du temps dans vos démarches administratives.

Agenda

Mardi 3 mars à 19h30 - Conseil municipal à la mairie

Dimanche 15 mars 8h-18h - 1^{er} tour des élections municipales à la salle polyvalente

Dimanche 22 mars 8h-18h - 2^e tour des élections municipales à la salle polyvalente

Mercredi 25 mars 14h-19h - Permanence fibre à la salle polyvalente

Samedi 28 mars dès 16h - Carnaval de l'école par l'APE à l'esplanade C Laverrière

Judi 2 avril - Vente de gâteaux par le Comité des fêtes à l'esplanade C Laverrière

Pour recevoir cette newsletter par email dès sa sortie, envoyez votre email avec votre accord à dgs@neydens.com.